

## ANNEXE

A.M., 2011

Municipalité	Désignation	Circonscription électorale	Arrêté numéro AM 0028-2011 du ministre de la Sécurité publique en date du 27 avril 2011
<b>Région 05</b>			CONCERNANT l'élargissement du territoire et la prolongation de la période d'application du Programme général d'aide financière lors de sinistres mis en oeuvre relativement à des inondations survenues du 10 au 18 avril 2011, dans des municipalités du Québec
Asbestos	Ville	Richmond	
Ayer's Cliff	Village	Orford	
Compton	Municipalité	Saint-François	
Hatley	Municipalité	Orford	
North Hatley	Village	Orford	
Waterville	Ville	Saint-François	
Weedon	Municipalité	Mégantic-Compton	LE MINISTRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE,
<b>Région 07</b>			VU l'arrêté du 27 avril 2011 par lequel le ministre de la Sécurité publique a mis en oeuvre le Programme général d'aide financière lors de sinistres afin d'aider notamment les particuliers, les entreprises et les municipalités qui ont subi des préjudices en raison des inondations survenues du 10 au 18 avril 2011;
Cantley	Municipalité	Gatineau	
<b>Région 12</b>			VU l'article 109 de la Loi sur la sécurité civile (L.R.Q., c. S-2.3) qui permet, au besoin, au ministre responsable de l'application d'un programme d'en élargir le territoire concerné et d'en prolonger la période d'application;
Beauceville	Ville	Beauce-Nord	
Saint-Joseph-de-Beauce	Ville	Beauce-Nord	CONSIDÉRANT que des municipalités qui n'ont pas été désignées à l'arrêté précité ont relevé des dommages, en raison d'inondations survenues du 10 au 27 avril 2011;
Sainte-Marie	Ville	Beauce-Nord	
Scott	Municipalité	Beauce-Nord	CONSIDÉRANT que des municipalités qui n'ont pas été désignées à l'arrêté précité ont engagé des dépenses additionnelles à leurs dépenses courantes pour diverses mesures préventives, d'intervention et de rétablissement relatives à la sécurité de leurs citoyens, en raison d'inondations survenues du 10 au 27 avril 2011;
<b>Région 14</b>			
Saint-Damien	Paroisse	Berthier	CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de permettre à ces municipalités et à leurs citoyens de bénéficier du Programme général d'aide financière lors de sinistres;
Sainte-Émélie-de-l'Énergie	Municipalité	Berthier	
<b>Région 15</b>			ARRÊTE CE QUI SUIT :
Mont-Laurier	Ville	Labelle	
Mont-Tremblant	Ville	Labelle	
Saint-Colomban	Ville	Argenteuil	Le Programme général d'aide financière lors de sinistres mis en oeuvre le 27 avril 2011 relativement aux inondations survenues du 10 au 18 avril 2011, dans des municipalités du Québec, est élargi afin de comprendre les municipalités énumérées à l'annexe jointe au présent arrêté et sa période d'application est prolongée jusqu'au 27 avril 2011.
<b>Région 16</b>			
Saint-Armand	Municipalité	Brome-Missisquoi	Québec, le 27 avril 2011

55587

*Le ministre de la Sécurité publique,*  
ROBERT DUTIL

**ANNEXE**

<b>Municipalité</b>	<b>Désignation</b>	<b>Circonscription électorale</b>
<b>Région 04</b>		
Louiseville	Ville	Maskinongé
Maskinongé	Municipalité	Maskinongé
<b>Région 05</b>		
Coaticook	Ville	Saint-François
Cookshire-Eaton	Ville	Mégantic-Compton
Dixville	Municipalité	Mégantic-Compton
Newport	Municipalité	Mégantic-Compton
Potton	Canton	Brome-Missisquoi
Saint-Herméngilde	Municipalité	Mégantic-Compton
Sherbrooke	Ville	Johnson Orford Saint-François Sherbrooke
Stanstead-Est	Municipalité	Orford
<b>Région 15</b>		
Kiamika	Municipalité	Labelle
<b>Région 16</b>		
Henryville	Municipalité	Iberville
Lacolle	Municipalité	Huntingdon
Noyan	Municipalité	Iberville
Saint-Blaise-sur-Richelieu	Municipalité	Saint-Jean
Saint-Georges-de-Clarenceville	Municipalité	Iberville
Saint-Jean-sur-Richelieu	Ville	Iberville Saint-Jean
Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix	Municipalité	Huntingdon
Sainte-Anne-de-Sabrevois	Paroisse	Iberville
Venise-en-Québec	Municipalité	Iberville